

SOCIÉTÉ

Deux fresques non autorisées créent la polémique

AULT La municipalité et des habitants d'Ault dénoncent la réalisation de deux petites fresques sur des murs, sans autorisation liée aux règles d'urbanisme. L'artiste Mascarade se défend, soutenu par d'autres résidents.



XAVIER TOGNI

L'art doit-il se soumettre aux règles d'urbanisme ? La question est au cœur de la polémique née à Ault, après la découverte voici quelques semaines de deux petites fresques réalisées par l'artiste havrais Mascarade. L'une sur une palissade en béton dans le quartier du Bel-Air, au sommet des falaises ; l'autre à Onival, sur le mur d'une maison, à l'angle des rues Firmin-Girard et de Saint-Valéry. Dans les deux cas, l'auteur est intervenu avec l'autorisation des propriétaires, mais pas celle de la mairie, aucune déclaration préalable de travaux n'ayant été déposée.

« L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

Cette absence agace fortement le maire d'Ault, Marcel Le Moigne, alors que la municipalité renforce la surveillance dans ce domaine. L'édile l'avait rappelé lors du dernier conseil. Regrettant « le laxisme » de ses prédécesseurs, « qui a permis à tout le monde de faire ce qu'il voulait », il souligne : « Nous rappelons les règles dans tous nos documents, nous avons mis en place une charte chromatique. Nous ne pouvons pas fermer les yeux d'un coup, pour faire plaisir à un petit groupe de personnes qui dit, parce que c'est de l'art, on peut faire ce qu'on veut ! » Et de noter : « Je ne juge pas l'esprit artistique, je suis là pour défendre l'intérêt général. S'il n'y a plus de règles, c'est l'anarchie. »

« UN CLIN D'ŒIL »

De son côté l'artiste Mascarade, alias Alexandre Delaunay, est surpris par l'ampleur du débat. Lui qui vient d'ouvrir une galerie en plein centre du Havre, et bénéficie d'une certaine notoriété, pensait au contraire faire



L'artiste havrais Mascarade a peint cette fresque ci-dessus sur un mur de clôture, entre le bourg d'Ault et le quartier du Bel-Air. La deuxième (photo du haut) à Onival, sur le mur d'une maison, avec l'accord de la propriétaire. (Photo Benjamin Radeau)

« un petit cadeau » à la commune : « J'avais été invité au festival Côte à Côte en 2017, et j'y ai passé des moments incroyables. J'en garde un très bon souvenir, et ça me tenait à cœur de revenir. Comme j'allais dans une école du Pas-de-Calais pour faire une fresque avec les enfants, j'ai voulu repasser par Ault au retour. J'ai donc pris contact avec quelques personnes pour

savoir s'il y avait des lieux disponibles pour peindre. » C'est ainsi qu'une habitante du Bel-Air (que nous n'avons pu joindre) a mis sa clôture à disposition : « Cette dame m'a raconté que des personnes passaient par ce chemin pour se suicider du haut de la falaise. J'ai proposé de faire quelque chose qui évoque la vie, un soleil. » À Onival, une autre ré-

sidente a adhéré au projet : « Elle aime beaucoup ce que je fais. Quand je l'ai appelée, elle m'a dit qu'elle devait justement faire le ravalement de sa façade et qu'en attendant, je pouvais l'utiliser. Nous avons réfléchi en amont, j'ai fait des propositions en sortant de mes couleurs habituelles, avec un camaïeu de bleu, et un message positif pour la ville. C'est une toute petite

« L'art n'est pas fait pour plaire à tout le monde »

Toujours à Onival, la Villa Verveine ne laisse pas non plus indifférent. L'artiste Caroline Dahyot en a fait une véritable œuvre d'art. « J'ai commencé à peindre sur ma façade en 2010, après que des jeunes l'ont taguée. Je l'ai fait de façon totalement inconsciente, sans rien demander », reconnaît-elle. La maire de l'époque, Marthe Sueur, l'a rappelée à l'ordre mais un collectif s'est constitué pour soutenir l'artiste, qui a obtenu gain de cause. « Je ne l'ai pas fait dans les règles, mais il y a eu tellement de conséquences positives pour moi, et pour le village, que je ne peux plus revenir en arrière », confie-t-elle. « Je ne repeindrai pas ma façade

en blanc. Cette œuvre fait partie de moi. » Elle comprend qu'elle puisse déranger : « L'art n'est pas fait pour plaire à tout le monde. » Cependant, son travail est aujourd'hui salué par les spécialistes de l'art brut, et des amateurs viennent même spécialement à Ault pour découvrir la villa. Aujourd'hui, Caroline Dahyot juge cette nouvelle polémique excessive. Elle estime au contraire que la fresque de Mascarade donne de la couleur à un quartier « pas très joli, laissé un peu à l'abandon ». Elle suggère de prévoir des lieux où les artistes pourraient s'exprimer, ce qui pourrait devenir « un atout pour la commune ».

D'AUTRES RÉACTIONS

Interrogé sur le sujet, le graffeur **Made in graffiti**, qui organise notamment le festival du graf à Mers et réalise de nombreuses fresques, sur commande de collectivités dans le secteur, commente simplement : « Il faut comprendre tout le monde, il y a des règles à respecter. » Cependant, avec une certaine ironie, il ajoute : « Si c'était Banksy (ndlr : artiste d'art urbain dont les œuvres valent plusieurs millions d'euros), ce serait passé, on aurait encadré le mur ! » La chorégraphe **Hélène Busnel**, responsable du festival Côte à Côte, avait fait venir Mascarade à Ault, en 2017. Elle remarque : « Le street art a toujours été adoré ou détesté. Ce qui est important, c'est que les gens parlent, donnent leur avis. » Mais elle regrette que certains mettent sur le même plan ces œuvres et l'installation d'un volet roulant par exemple : « Heureusement qu'il y a des artistes qui ne suivent pas les règles, c'est ce qui rend le monde vivant ! » De son côté, le président de l'association **Ault environnement**, **Xavier Desjonquères**, commente : « Je conçois que chacun ne puisse faire ce qu'il veut, où il veut. Mais ce serait grave qu'il n'y ait plus de possibilité d'expression artistique. Une personne ne peut pas décider de ce qui est une œuvre d'art ou pas. »

fresque, plutôt un clin d'œil. » Mais, regrette-t-il, « les retours ont été négatifs ». Tout aussi surprise des réactions, la propriétaire d'Onival ne souhaite pas s'exprimer pour l'instant. « Je suis un peu peiné pour elle, ce n'était pas le but de lui attirer des problèmes, confie Mascarade. Je travaille pour créer du lien, pas pour diviser. Que cela provoque des discussions, c'est bien, mais je ne comprends pas bien la réaction de la municipalité. Ce que j'ai fait ne va pas entacher l'image de la ville. En plus, c'est éphémère, il y aura un ravalement de façade, avec autorisation. » Il ne conteste pas la nécessité d'une réglementation. « Je viens du Havre, une ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco, où tout est très normé, les règles drastiques ». Mais il rappelle aussi qu'elle laisse une certaine place à l'expression artistique : « Ce n'est pas incompatible. Et une ville sans art, c'est une ville sans âme. »